



## Menace Ouvrir des portes par Huissier

Par **AnhGia**, le **21/09/2015** à **23:32**

Bonsoir

Une personne que j'ai hébergé gratuitement n'habite plus chez moi et expatrié en Laos depuis 2013. J'ai signalé aux centre impot que cette personne habite plus en France plusieurs fois; et je ne connais pas son adresse, mais en vain aujourd'hui j'ai reçu un avis avertissement comme quoi (la personne doit payer urgent la dette impot) si non un huissier vas ouvrir des portes chez moi pour saisir la somme que la personne expatrié n'a pas réglé impot 2013 (700euros)

Que doit je faire? Est c'est une menace réel? car je suis propriétaire et le huissier a t'il le droit de casser la porte et entrer chez moi ? Pourquoi le huissier commence pas par saisir l'argent dans le compte bancaire de la personne? C'est bizarre. Merci de votre aide.

Par **Kidid7467**, le **22/09/2015** à **16:30**

Bonjour;

Envoyez un courrier en recommandé Accusé de Réception au Centre des Impots, en leur donnant le plus de détails possible sur les motifs de départ, dates de départ, etc (faites-vous aider pour écrire). Avec un Recommandé A.R, ils ne pourront plus continuer à faire les ignorants.

Les Impots finiront par saisir l'argent sur le compte de la personne contrevenante, et ne vous inquiétez pas, si il a changé de compte, l'état à les moyens de chercher et de trouver les comptes à saisir.

Bon courage;

Didier